

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2025_184

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION
ESCRIME DE LA BOUCLE

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept novembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le 1^{er} Adjoint au maire, le , s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN Maire.

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Dominique BAUD, Olivier LASSAL, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Laurence BOUDER, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Laurent LEFEVRE, Pierre GUILLET, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Line HUANG

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Véronique FABIEN-SOULE à Jean-Baptiste GODILLON, Emmanuel LOEVENBRUCK à Laurence GNEMMI, Véronique LIGNIER à Cécile DELAUNAY, Arménio SANTOS à Dominique BAUD, Jean-Manuel PARANHOS à Christelle HANNEBELLE, Sophie LEFEBURE à Virginie MINART-GIVERNE, Arnaud BEAUVOIR à Pascale PATAT, Béatrice BELLINI à Yves ENGLER

Absents :

Nathalie MOULIN

Secrétaire :

Laurent MALOCHET

Les 30 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

L'association Escrime de la Boucle est implantée sur le territoire depuis de nombreuses années, avec pour ambition de former de nouvelles générations d'escrimeurs et de transmettre des valeurs fortes de respect et d'exigence. Elle offre aux habitants de Chatou et des communes environnantes la possibilité de pratiquer le sabre, en loisir ou

en compétition, tout en poursuivant l'objectif de rendre la pratique accessible au plus grand nombre.

Au cours de la saison 2024-2025, un jeune licencié s'est particulièrement distingué par ses performances sportives. Le club souhaite l'accompagner dans son parcours vers un niveau d'excellence, avec pour objectif d'atteindre le top 16 du classement national M17 dans les deux prochaines années.

Pour optimiser ses chances de réussite, le volume d'entraînement du jeune sportif sera significativement augmenté, et sa participation à des compétitions nationales et internationales engendrera des frais supplémentaires pour le club et sa famille.

Afin de soutenir ce jeune talent, le club sollicite des partenaires publics et privés. Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer au club une subvention exceptionnelle de 3 000 €, qui contribuera à couvrir une partie de ces dépenses. Ce projet permettra également de renforcer la visibilité de l'association et de lui insuffler un nouvel élan.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Éducation, Restauration Municipale, Sports en date du 7 octobre 2025,

Considérant la demande de soutien de l'Association auprès de la commune,

Considérant que cette aide exceptionnelle est destinée à accompagner le fonctionnement et le développement des activités de l'Association,

Considérant la nécessité de soutenir les associations sportives locales et de valoriser leur engagement dans la vie locale,

Considérant que la promotion et le développement des activités physiques pour tous sont d'intérêt général,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** le versement d'une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'association Escrime de la Boucle.

- **de procéder** au versement de la subvention

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 01/12/2025